

**ASSOCIATION BASILIADE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Adhérents  
**ASSOCIATION BASILIADE**  
12 rue Béranger  
75003 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Basiliade, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés, par le Conseil d'Administration de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 de l'annexe qui décrit les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources liées à la première application du règlement CRC n° 2008-12.

## II - Justifications de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 11 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les règles et méthodes retenues pour l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont conformes au CRC n° 2008-12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly Sur Seine le 19 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Patrick Frotiée  
Associé

## Bilan

ACTIF	Brut	Amort. et Prov	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net	PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
<b>Immobilisations incorporelles :</b>					<b>Fonds propres :</b>		
Logiciels	6 003	6 003	0	336	Report à nouveau	386 136	426 964
<b>Immobilisations corporelles :</b>					Résultat de l'exercice	201 672	202 996
Constructions	397 476	141 980	255 496	274 997	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	-8 518	-1 324
Agencements locaux	147 055	16 608	130 448	134 232		192 983	225 292
Aménagements	91 263	24 344	66 920	76 046			
Matériel de transport	122 401	93 099	29 302	50 586			
Mobilier, matériel de bureau	11 619	2 582	9 037	10 328			
En cours	7 802	5 348	2 454	3 805			
	17 336		17 336		<b>TOTAL I - Fonds associatifs et réserves</b>	<b>386 136</b>	<b>426 964</b>
<b>Immobilisations financières :</b>					Provisions pour risques	0	0
Dépôts bureaux - accueil Paris/Lyon	25 083		25 083	22 879	Provisions pour charges	0	0
Dépôts appartements	6 198		6 198	16 681			
	18 895		18 885				
<b>TOTAL I - Actif immobilisé</b>	<b>428 563</b>	<b>147 983</b>	<b>280 579</b>	<b>298 212</b>	<b>TOTAL II - Provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>1 238</b>		<b>1 238</b>	<b>6 281</b>	<b>Fonds dédiés :</b>		
<b>Créances :</b>					sur subventions de fonctionnement	62 664	
Usagers et comptes rattachés	242 470	8 036	234 434	265 460			
Autres	13 393	8 036	5 357	5 409	<b>TOTAL III - Fonds dédiés</b>	<b>62 664</b>	<b>0</b>
Avances en compte			0	9 655			
Subventions à recevoir	229 077		229 077	606	<b>Dettes :</b>		
				249 796	Emprunts et dettes	222 558	211 534
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>155 321</b>	<b>0</b>	<b>155 321</b>	<b>43 685</b>	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	79 585	88 826
<b>Disponibilités :</b>					Dettes fiscales et sociales	79 545	44 115
Caisse	19 786	0	19 786	24 860	Autres dettes	42 986	58 221
Autres	3 915		3 915	1 425	Produits constatés d'avance	20 442	20 372
	15 871		15 871	23 436			
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL IV - Passif circulant</b>	<b>242 558</b>	<b>211 534</b>
<b>TOTAL II - Actif circulant</b>	<b>418 815</b>	<b>8 036</b>	<b>410 779</b>	<b>340 286</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>691 358</b>	<b>638 498</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>847 377</b>	<b>156 019</b>	<b>691 358</b>	<b>638 498</b>	ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS REÇUS					Legs nets à réaliser	0	0
Legs nets à réaliser	0	0	0	0	Donns en nature restant à faire	0	0
Donns en nature restant à faire	0	0	0	0			

## Compte de Résultat

	Exercice 2009	Exercice 2008
Ventes et prestations	631	8 718
<b>Subventions d'exploitation :</b>	<b>856 128</b>	<b>722 822</b>
- publiques	699 453	596 822
- privées	156 675	126 000
Dons	37 456	42 575
Cotisations	825	690
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charge	34 517	50 229
Autres produits	74 878	95 461
<b>TOTAL I - Produits d'exploitation</b>	<b>1 004 436</b>	<b>920 495</b>
Achats de marchandises (Alimentation etc.)	31 557	32 521
Autres charges externes	469 261	442 955
Impôts, taxes et versements assimilés	19 988	18 630
Rémunération du personnel	258 345	271 371
Charges sociales	105 229	106 642
Dotation aux amortissements et prov.	51 583	51 918
Autres charges (Aides directes, etc.)	40 645	29 468
<b>TOTAL II - Charges d'exploitation</b>	<b>976 608</b>	<b>953 504</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)</b>	<b>27 827</b>	<b>-33 010</b>
Produits financiers	562	3 384
Charges financières	3 158	3 799
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 595</b>	<b>-415</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>	<b>25 232</b>	<b>-33 425</b>
Produits exceptionnels	34 048	32 411
Charges exceptionnelles	5 135	311
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>28 914</b>	<b>32 101</b>
Engagements à réaliser sur ressources affectées	62 664	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 039 046</b>	<b>956 290</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 047 564</b>	<b>957 614</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>-8 518</b>	<b>-1 324</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature :</b>		
Dons en nature	5 047	11 206
<b>Total des contributions volontaires</b>		
<b>Emploi des contributions volontaires en nature :</b>		
Mise à disposition gratuite de biens et services	5 047	11 206
<b>Total des contributions volontaires</b>		

# ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

## de l'exercice clos le 31 décembre 2009

-----

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement CRC n° 99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

#### 1. PRINCIPES et METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, et notamment les principes de prudence et d'indépendance des exercices.

Les principes de permanence des méthodes et de continuité de l'exploitation ont été appliqués.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice comptable est fixé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### 2. IMMOBILISATIONS

Le local de Lyon a fait l'objet d'une décomposition conformément aux dispositions prévues par les règlements CRC n° 2002-10 et n° 2004-06. La décomposition retenue est la suivante :

- Structure : 80%
- Chauffage/Plomberie : 10%
- Menuiserie : 5%
- Electricité : 5%

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Pour les immobilisations d'agencements, installations, la durée d'amortissement est différente entre les agencements pour les appartements (3 ans) et pour les lieux d'accueil (5 ans) de l'association, compte tenu de l'utilisation différente de ces immobilisations.

Les durées retenues sont les suivantes :

	Durée d'utilisation (en années)
- Structure	50
- Menuiserie, Electricité, Chauffage, Plomberie	25
- Agencements, Installations des lieux d'accueil	5
- Agencements, Installations des appartements	3
- Matériel informatique	3

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de deux locaux, affectés à l'accueil sur Paris (rue Béranger) et Lyon (rue du Griffon), d'agencements et d'installations, de matériels, mobilier et logiciels de bureau pour les appartements et les bureaux.

## 2.1- ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits à la note précédente se présente comme suit :

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2009	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>				
- Logiciels	6 003			6 003
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
- Constructions	147 055			147 055
- Agencements locaux	91 263			91 263
- Aménagements	116 790	5 611		122 401
- Mobilier, matériel de bureau	8 043	758	999	7 802
- Immobilisations en-cours	0	17 336		17 336
- Matériel de transport	11 619			11 619
<b>TOTAL</b>	<b>380 773</b>	<b>23 705</b>	<b>999</b>	<b>403 479</b>

Les immobilisations en cours s'élèvent à 17 336 € et sont liées au projet d'aménagement dans le cadre de l'ACT.

## 2.2 - ACTIF IMMOBILISE - AMORTISSEMENTS

Les mouvements des amortissements des immobilisations, calculés selon les méthodes décrites à la note précédente se présentent comme suit :

RUBRIQUES	AMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2009	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>				
- Logiciels	5 667	336		6003
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
- Constructions	12 823	3 784		16 607
- Agencements locaux	15 217	9 126		24 344
- Agencements, aménagements	66 205	26 895		93 099
- Mobilier, matériel de bureau	4 239	2 115	1 005	5 349
- Matériel de transport	1 291	1 291		2 582
<b>TOTAL</b>	<b>105 441</b>	<b>43 547</b>	<b>1 005</b>	<b>147 983</b>

## 3. AUTRES CREANCES ET DETTES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

### - Créances à - d'1 an

	Montants bruts à - d'1 an (en €)
Avances usagers	13 393
Subventions à recevoir	229 077
<b>TOTAL</b>	<b>242 470</b>

### - Dettes à - d'1 an

	Montants bruts (en €)
Dettes financières diverses	8 861
Fournisseurs et comptes rattachés	79 545
Dettes fiscales et sociales	42 986
Autres dettes	20 317
<b>TOTAL</b>	<b>151 709</b>

- **Dettes de 1 à 5 ans**

	<b>Montants bruts (en €)</b>
Dettes financières diverses	42 102

- **Dettes à + de 5 ans**

	<b>Montants bruts (en €)</b>
Dettes financières diverses	28 622

Les dettes financières diverses concernent l'emprunt contracté pour le financement de l'ACT

- **Charges à payer**

	<b>Montants bruts (en €)</b>
Fournisseurs factures non parvenues	12 180
Personnel rémunérations dues	4 979
Dettes prov/congés payés	17 434
Charges sociales /congés payés	7 845
<b>TOTAL</b>	<b>42 438</b>

#### 4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice comptable, la plus-value latente constatée s'établit à un montant de l'ordre de 562 €.

#### 5. SUBVENTIONS

##### **Subventions de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement représentent la majeure partie des produits de l'association et permettent de financer les actions d'accueil, d'accompagnement psychosocial, d'accès à la santé, aux droits, au logement et à l'insertion professionnelle.

	<b>31/12/08</b>	<b>31/12/09</b>
Subventions d'Etat	452 574	540 153
Subventions Région	27 948	20 000
Subventions Département		20 000
Subventions Commune	116 300	119 300
Organismes privés - Mécénat	126 000	156 675
<b>TOTAL</b>	<b>722 822</b>	<b>856 128</b>

## Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ont été accordées à l'association pour pouvoir aménager les locaux de Paris Béranger (aménagement) et de Lyon (achat du local et aménagement).

RUBRIQUES	MONTANT (en €)	REPRISE DE RESULTAT * Quote part 2009 : 32 309 €	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
- Axa Tout Cœur	9 000	8 143	857
- Caisse d'Epargne	49 400	38 630	10 770
- Conseil Régional Ile de France	30 489	27 912	2 577
- Ville de Lyon	130 000	12 480	117 520
- Conseil Régional Rhône	75 000	20 625	54 375
- Fondation Marc	7 400	7 095	305
- Voix contre le Sida	9 074	2 495	6 579
<b>TOTAL</b>	<b>310 363</b>	<b>117 380</b>	<b>192 983</b>

Engagement concernant le local de Lyon (période 2006-2016) : dans l'hypothèse où l'association céderait la propriété du local à un tiers ou si l'affectation du lieu aux activités subventionnées changerait dans les dix prochaines années à compter de la date d'effet de la convention, l'association s'engage à rembourser à la Ville de Lyon la part de la subvention d'équipement utilisée pour l'acquisition au prorata temporis de la période restant à courir avant l'échéance de ces dix années.

## 6. FONDS DEDIES

\* Les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	31/12/08	31/12/09
Fonds dédiés subvention de fonctionnement	0	62 664

Cette subvention concerne le financement par la DDASS du Rhône de la nouvelle activité ACT principalement pour de l'investissement en 2010.

## 7. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au regard de l'analyse des différentes subventions reçues et des engagements pris par l'association au titre des actions prévues (Accueil, Accompagnement, Hébergement), une seule subvention allouée en 2009 est relative, en partie, à l'exercice 2010. Celle-ci a été comptabilisée en produits constatés d'avance pour 20 000 €.

## 8. BENEVOLAT

Le mode de valorisation de l'activité des volontaires tient compte du temps réel passé par l'ensemble des membres de l'Association dans le cadre de leurs activités respectives. Toutefois, les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées au compte de résultat en l'absence de recensement exhaustif.

Les engagements à signaler au titre de l'exercice 2009 se montent à hauteur de 5 047 €, correspondant à la mise à disposition gratuite de biens et services par les volontaires.

## 9. PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES

Une provision de 8 035,82 € a été comptabilisée en provision sur autres créances sur l'exercice afin de faire face à la perte éventuelle des créances des usagers. En effet, les personnes accompagnées et hébergées par l'association, ne sont pas toujours solvables et le risque encouru de ne pas récupérer les avances faites et leurs participations est réel.

## 10. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant annuel brut des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 44 971 €, y compris les avantages en nature.

Les dirigeants élus exercent leurs fonctions à titre bénévole et ne perçoivent aucune rémunération.

## 11. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

### Compte annuel d'emploi des ressources (CER)

#### COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2009

EMPLOIS	Emplois de 2009	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2009	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2009	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2009
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		5 700
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		
1-1 Réalisées en France, directement :			1-1 Dons et legs collectés		
Accompagnement	684 337	20 642	Dons	37 456	37 456
Accueil	101 459	20 642	<b>2- AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
Appartements de coordination thérapeutique	20 761		Subventions privées	156 675	
Formation des bénévoles	9 752		<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			Etat	540 153	
Frais d'appel à la générosité du public	1 872	1 872	Region & Département	40 000	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			Villes	119 300	
Frais de fonctionnement	114 116		<b>4- AUTRES PRODUITS</b>		
Frais d'information et de communication	44 567		Produits financiers	562	
		43 156	Autres produits et cotisations	112 590	
			Quote part subventions investissement	32 309	
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>976 864</b>		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 039 046</b>	
II- Dotation aux provisions	8 035		II- Reprise des provisions	0	
III- Engagements à réaliser sur ressources affectées	62 664		III- Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	0	
			IV- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		0
IV- Excédent de ressources de l'exercice			V- Insuffisance de ressources de l'exercice	8 518	
<b>V- TOTAL GENERAL</b>	<b>1 047 564</b>		<b>V- TOTAL GENERAL</b>	<b>1 047 564</b>	37 456
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Part des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		43 156
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0

### Principes généraux de la présentation du CER

Le Compte d'Emploi des Ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes, conformément à l'article 8 de l'ordonnance 2005 – 856 du 28/07/2005. Le règlement CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008 qui modifie le règlement CNC n° 9-01 et qui concerne l'établissement et la présentation du CER s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

Conformément à ses statuts BASILIADE a pour objet l'accueil, l'aide et l'assistance sous toutes ses formes des personnes en situation de précarité, notamment celles atteintes par le V.I.H. Ce soutien s'exprime sur les plans moral, psychologique, social, matériel, culturel et spirituel.

## **Missions sociales**

### Accompagnement :

Dépenses directement liées aux actions d'accompagnement des personnes en précarité touchées par le VIH, seules ou en famille, en procurant des hébergements stables avec notre parc d'appartements relais et de chambres, du soutien pour le retour à l'autonomie avec les coordinateurs psychosociaux et enfin l'accompagnement socioprofessionnel avec la réalisation d'ateliers de pré-insertion et de suivis individuels.

### Accueil :

Dépenses directement liées à nos deux lieux d'accueil (Béranger et Lyon) où Volontaires et Familiars se retrouvent ensemble, tout au long de l'année, pour partager activités et repas conviviaux dans un esprit familial, ainsi qu'à notre troisième lieu (Atelier des Epinettes) où les Participants peuvent se consacrer à une activité artistique.

### Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) :

Il s'agit des dépenses de notre structure médico-sociale d'Appartements de Coordination Thérapeutique ouverte en décembre 2009 à Lyon.

### Formation des bénévoles :

Frais engagés pour former chaque année nos volontaires à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement via des sessions de formation sur la maladie et le degré d'implication.

La nouvelle présentation du CER , en application de la réglementation ci-dessus, nécessite de définir de façon claire et précise les règles retenues pour l'élaboration de cette information ainsi que les clés de répartition appliquées aux différents emplois.

## **Description du système d'information utilisé pour fournir les données chiffrées et la détermination des coûts**

L'association Basiliade a instauré un système de répartition de ses charges selon une comptabilité analytique.

Aux missions sociales sont imputés les coûts directs (existants du seul fait de la réalisation des missions) ainsi que les charges directes de personnel liées à l'accomplissement de ces missions.

En plus est imputée une quote-part des frais de fonctionnement général (charges communes) par application de clés de ventilation déterminés selon les ETP affectés aux missions.

En ce qui concerne les frais d'appel à la générosité, une quote-part du temps de travail du chargé de communication a été imputé, ainsi que les frais directs d'affranchissement.

## **Les ressources**

Les ressources se composent des éléments suivants :

Dons : Dons spontanés, retours du mailing de sollicitation de nos donateurs

Subventions publiques : Etat: subventions versées par le ministère de la Santé via ses antennes régionales -Financement par la DRASS Rhône Alpes pour la mise en place d'un établissement d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) ouvert à Lyon en décembre 2009

Régions & Département : subventions versées par le Conseil Régional d'Ile de France (convention triennale) et dépôt de dossier au FSE (Fonds Social Européen)

Villes: subventions versées par la Ville de Paris et la ville de Lyon

Subventions privées : Produits d'opérations de mécénat de HSBC, de la fondation Marc et de la fondation Chérioux. Opérations de soutien de Sidaction et Solidarité Sida, sur présentation de dossier.

Autres produits : Produits financiers: produits de placements non spéculatifs pour gérer la trésorerie de l'association.

Autres produits et cotisations: participations des personnes hébergées, les résidents, lorsqu'ils disposent de revenus, dans l'objectif du retour à l'autonomie, participations financières des bénévoles aux week-ends de formation et des aides à l'emploi.

Produits exceptionnels : Les produits exceptionnels (majoritairement des quotes-parts de subventions d'investissement) sont imputés selon la même règle (à savoir directement sur les missions sociales si elles concernent des actions directes).

## **Règle d'affectation des ressources**

Les subventions reçues sont directement imputées sur les missions sociales pour lesquelles elles sont attribuées.

L'affectation des dons se fait équitablement entre nos deux missions majeures : l'accueil et l'accompagnement des personnes, sur des actions peu financées (soit accueil dans nos lieux conviviaux et sur l'hébergement dans les appartements relais).

Les éventuels produits financiers générés par des placements de ressources issues de la générosité publique sont affectés au financement général de l'association.

## **Calcul des réserves non affectés et non utilisés**

Pour la première année d'application, le mode de calcul du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées a été déterminé selon la méthode prévue par la réglementation en cas d'historique non disponible.